

Syndicat du Bassin versant de la Vouge

25 avenue de la Gare
21 220 GEVREY CHAMBERTIN
Téléphone : 03-80-51-83-23



bassinvouge@orange.fr



www.bassinvouge.com



www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL SYNDICAL REUNION DU 12 DECEMBRE 2018 – GEVREY CHAMBERTIN

Date de la convocation : 7 décembre 2018

Le douze décembre deux mil dix-huit à 19 heures 00, les membres du Conseil Syndical du Syndicat du Bassin versant de la Vouge se sont réunis à Gevrey Chambertin sous la Présidence de M. Jean François COLLARDOT.

Nombre de délégués titulaires : 88

Présents : 25

Nombre de procurations : 4

Nombre de voix exprimées : 57

CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Titre	Prénom	Nom	Représenté par / Procuration à / Signature
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Claude	REMY	Excusé - procuration à M. COLLARDOT
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Gérard	TARDY	Présent
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	François	MARQUET	Présent
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Hubert	POULLOT	Excusé - procuration à M. JACQUET
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Jean Luc	ROBIOT	Présent
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	André	DALLER	Présent
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Gilles	SEGUIN	
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	François	DETAI	
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Antonio	COBOS	
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Jean Philippe	THIBAUT	
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Madame	Josiane	MASSON	
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Christian	FEUILLAT	Présent
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Jean-François	COLLARDOT	Présent
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Gérald	DETAI	
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Jacques	CARTERON	
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Régis	JUNON	
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Roland	MONGEARD	
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Madame	Elisabeth	VINCENT	Présente
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Dominique	DUMONT	
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Yves	PROST	Présent
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Pascal	VIARD	Présent
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Renzo	PAPUCCI	Présent
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Jean Claude	BROUILLON	
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Denis	PENNING	Présent
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Franck	PACOT	Présent
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Madame	Marie-Ange	FAVRE	Excusée
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Maurice	CHEVALLIER	Excusé
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Jean-Louis	SIRUGUE	
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Daniel	GEOFFROY	
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Eric	LANDRAS	

CC PLAINE DJONNAISE	Titre	Prénom	Nom	Représenté par / Procuration à / Signature
CC PLAINE DJONNAISE	Monsieur	Didier	VOYE	Présent
CC PLAINE DJONNAISE	Monsieur	Henri	MATHEY	Présent
CC PLAINE DJONNAISE	Monsieur	Guy	MORELLE	Présent
CC PLAINE DJONNAISE	Monsieur	Alain	LEFEVRE	Excusé
CC PLAINE DJONNAISE	Monsieur	Dominique	GERMAIN	
CC PLAINE DJONNAISE	Madame	Karine	DELABAYS	Excusée
CC PLAINE DJONNAISE	Monsieur	Bernard	BOUILLOT	Présent
CC PLAINE DJONNAISE	Monsieur	Philippe	DEMOUX	Excusé - procuration à M. BOUILLOT
CC PLAINE DJONNAISE	Monsieur	Gérard	BERTHOZ	
CC PLAINE DJONNAISE	Monsieur	Jean Noël	DUMAS	Excusé
CC PLAINE DJONNAISE	Monsieur	Igor	MAILLOTTE	
CC PLAINE DJONNAISE	Monsieur	Laurent	BONDOUX	Excusé
CC PLAINE DJONNAISE	Monsieur	Benoît	FRANET	Excusé
CC PLAINE DJONNAISE	Monsieur	Bernard	PAUTET	Présent
CC PLAINE DJONNAISE	Monsieur	Jean Pierre	COFFIN	
CC PLAINE DJONNAISE	Madame	Noëlle	MINARD	
CC PLAINE DJONNAISE	Monsieur	Marc	BRUNO	
CC PLAINE DJONNAISE	Monsieur	Jean Bernard	BOURDON	
CC PLAINE DJONNAISE	Monsieur	Sylvain	PELLETIER	
CC PLAINE DJONNAISE	Monsieur	Jacques	MORE	

CCRS + Communes de la CC RIVES DE SAONE	Titre	Prénom	Nom	Représenté par / Procuration à / Signature
AUBIGNY EN PLAINE	Madame	Sylvie	CLAIRET	
AUBIGNY EN PLAINE	Monsieur	Patrice	ANDRIEU	
BONNENCONTRE	Monsieur	Charles	SIRUGUE	
BRAZEY EN PLAINE	Monsieur	Jean Luc	BOILLIN	Présent
BRAZEY EN PLAINE	Monsieur	Joris	BARBE	
BROIN	Monsieur	Marc	JOINIE	
BROIN	Madame	Dominique	BEAUPOIL	
CHARREY SUR SAONE	Monsieur	Sylvain	DOISNEAU	Présent
CHARREY SUR SAONE	Monsieur	Jérôme	TOUCHARD	Excusé
ESBARRES	Monsieur	Alban	JOURDHIER	
ESBARRES	Monsieur	Patrick	JACQUET	Présent
MAGNY LES AUBIGNY	Monsieur	Didier	LEVEQUE	Présent
MAGNY LES AUBIGNY	Monsieur	Pierre	LEVEQUE	Présent
MONTOT	Monsieur	Bernard	BOURGEON	
SAINT USAGE	Monsieur	Yves	GELIN	Excusé
SAINT USAGE	Monsieur	Edouard	TRAPET	Excusé
CC RIVES DE SAONE	Titre	Prénom	Nom	Représenté par / Procuration à / Signature
CC RIVES DE SAONE	Monsieur	François	PERRIN	Présent
CC RIVES DE SAONE	Monsieur	Alain	FONTANA	Excusé
Communes de la CC RIVES DE SAONE	Titre	Prénom	Nom	Représenté par / Procuration à / Signature
BONNENCONTRE	Monsieur	Jean Luc	LOIZON	Présent
MONTOT	Monsieur	Noël	GUEDENEY	

DIJON METROPOLE	Titre	Prénom	Nom	Représenté par / Procuration à / Signature
DIJON METROPOLE	Monsieur	Hervé	BRUYERE	
DIJON METROPOLE	Monsieur	Thierry	FALCONNET	
DIJON METROPOLE	Monsieur	Patrick	ORSOLA	Présent
DIJON METROPOLE	Madame	Florence	LUCISANO	Excusée - procuration à M ORSOLA
DIJON METROPOLE	Monsieur	Jean	DUBUET	
DIJON METROPOLE	Monsieur	José	ALMEIDA	Excusé
DIJON METROPOLE	Monsieur	Jean-Michel	VERPILLOT	Excusé
DIJON METROPOLE	Monsieur	Jean-Claude	GIRARD	
DIJON METROPOLE	Monsieur	Patrick	BAUDEMONT	
DIJON METROPOLE	Monsieur	Jean Patrick	MASSON	Excusé
DIJON METROPOLE	Monsieur	Frédéric	FAVERJON	
DIJON METROPOLE	Madame	Catherine	HERVIEU	
DIJON METROPOLE	Madame	Badiaâ	MASLOUHI	
DIJON METROPOLE	Monsieur	Pierre	PRIEBETICH	Excusé
DIJON METROPOLE	Monsieur	Jean Yves	PIAN	
DIJON METROPOLE	Monsieur	Charles	ROZOY	Excusé
DIJON METROPOLE	Monsieur	Mohamed	BEKHTAOUI	
DIJON METROPOLE	Monsieur	Benoit	BORDAT	

M. Sylvain DOISNEAU a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du CR du 25 octobre 2018
- Révision statutaire du SBV - délibération

Le Président rappelle que conformément à la réglementation, suite à la réunion du 6 décembre 2018, pour laquelle le quorum des personnes présentes n'a pas été atteint, la réunion peut valablement délibéré ce soir.

Le Président liste les personnes excusées.

Il présente, au nom du SBV, ses condoléances à M. BOILLIN Jean Luc, membre du bureau, qui a eu le malheur de perdre son père très récemment.

I. Approbation du CR du 25 Octobre 2018

Le compte rendu, n'appelant pas de remarque, est adopté à l'unanimité.

II. Révision statutaire du SBV

M. COLLARDOT rappelle que le groupe de travail s'est réuni à trois reprises (17 novembre 2017, 16 avril et 7 novembre 2018) afin de travailler sur un projet de statut modifié. Il explique qu'une réunion de présentation, en direction des communes et de la Communauté de communes Rives de Saône s'est déroulée, le 26 novembre 2018.

Le Président rappelle que la compétence GEMAPI est inscrite aux items 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du Code de l'environnement. Cette compétence est devenue, depuis le 1^{er} janvier 2018, obligatoire pour les EPCI à FP (CCGCNSG, CCPD, CCRS et DM). Par ailleurs, il redit que le SBV met en œuvre les items 7°, 11° et 12° de ce même article de loi.

Le Président présente les missions pouvant être réalisées pour chaque item.

M. COLLARDOT rappelle les raisons de changement de statuts :

- Ils ne sont pas conformes à la règle de représentativité de la métropole (art. L.5211-61 et L5217-7 du CGCT) ;
- Ils ne sont pas conformes à la rédaction des compétences et missions du grand cycle de l'eau (I de l'article L.211-7 du CE).

La modification statutaire impliquerait ainsi les évolutions suivantes :

- Le SBV resterait un syndicat mixte fermé, mais il serait désormais « à la carte » (art. L.5711-1 et L.5212-16 du CGCT) ;
- Le SBV conserverait la totalité de ses missions et de ses compétences actuelles (sans ajout du 5°); toutefois, leurs rédactions seraient mises à jour ;
- Les 4 EPCI à FP et les 9 communes de la CCRS seraient membres du SBV ;
- Le Conseil Syndical se composerait de 35 membres selon les principes et la répartition suivante :
 - o Les 4 EPCI à FP seraient représentés selon leur population relative dans le bassin versant ;
 - o Les communes seraient représentées par un collège communal (exception prévue à l'art. L.5212-6 du CGCT).

Items du L.211-7 du CE	GEMA	Hors GEMAPI		SBV
	1°, 2°, 8°	12° (animation)	7°, 11°	En totalité
Délégués CCGCNSG	13		13	13
Délégués CCPD	6		6	6
Délégués CCRS	4		0	4
Délégués DM	11		11	11
Collège Communal	0		1	1
Total	34		31	35

- Le bureau se composerait de 5 à 10 membres (nombre à définir dans les règles de fonctionnement du SBV) ;
- La répartition des dépenses serait fonction de la population estimée et des compétences détenues de chaque collectivité ;
- Le Conseil Syndical fixerait, chaque année par délibération, la participation des collectivités selon l'adhésion aux différentes compétences du syndicat.

Le Président demande à l'assemblée de s'exprimer :

- M. PAUTET s'interroge sur les cotisations à venir, selon les nouveaux modes de calculs ;
- M. BOILLIN Nicolas explique les différentes dépenses selon les items. Il précise que les coûts pour les items 7° et 11° sont généralement faibles (<5% de la dépense globale) et rappelle que les cotisations seront désormais appelées à la population sur le bassin versant.

Le Président constate qu'aucune autre question n'est posée par l'assemblée. Il propose de passer au vote du projet de délibération engageant la procédure de modification statutaire du SBV.

Délibération CS18-25

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a créé la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) relevant du bloc communal.

La loi Nouvelle Organisation du Territoire de la République (NOTRe) prévoit l'attribution automatique de cette compétence aux communes et à leurs EPCI à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2018.

A ce jour, quatre Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre et neuf communes adhèrent au syndicat :

- Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI à FP) :
 - o La Communauté de communes de Gevrey Chambertin et de Nuits Saint Georges ;
 - o La Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise ;

- La Communauté de communes Rives de Saône ;
 - Dijon Métropole.
- Communes :
- Aubigny en Plaine ;
 - Bonnencontre ;
 - Brazey-en-Plaine ;
 - Broin ;
 - Charrey sur Saône ;
 - Esbarres ;
 - Magny-lès-Aubigny ;
 - Montot ;
 - Saint-Usage.

Ces nouvelles règles imposent la révision des statuts du Syndicat du Bassin versant de la Vouge, afin de prendre notamment en compte les éléments suivants :

- Mise à jour (réécriture) des compétences exercées (Items 1°, 2°, 8° et 7°, 11°, 12° du I de l'article L.211-7 du CE) ;
- Mise à jour des adhérents (mécanisme de représentation-substitution), pour les compétences GEMA et/ou hors GEMAPI mises en œuvre par le SBV ;
- Modification du nombre de délégués, compte tenu notamment de la règle de représentativité de Dijon Métropole (articles L.5211-61 et L.5217-7 du CGCT) ;
- Modification des participations en fonction de la population municipale estimée sur le bassin et des compétences détenues ;
- Mise à jour de la forme juridique du syndicat, compte tenu qu'il est devenu un syndicat mixte à la carte (articles L.5711-1 et L.5212-16 du CGCT).

Le Président précise qu'une concertation a eu lieu au cours de la dernière année avec l'ensemble des treize adhérents, afin d'arrêter les statuts joints en annexe.

Le nombre de sièges serait arrêté à 35:

- 34 délégués siègeront au titre des quatre EPCI à FP ;
- 1 délégué siègera au titre du collège communal, représentant des neuf communes.

Il est proposé d'approuver les modifications statutaires du Syndicat et le projet de nouveaux statuts annexé à la présente délibération.

La présente délibération ainsi que les statuts seront notifiés aux adhérents du Syndicat du Bassin versant de la Vouge, qui disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE les modifications statutaires et le projet de nouveaux statuts ;
- AUTORISE le Président à notifier la présente délibération et le projet de statuts aux treize adhérents du Syndicat du Bassin versant de la Vouge.

Le Président demande à M. BOILLIN Nicolas de présenter l'échéancier, d'adoption des nouveaux statuts, envisageable :

- 12 Décembre 2018 : Délibération du Conseil Syndical du SBV ;
- 13 Décembre 2018 : Lancement de la consultation des 13 collectivités (3 mois) ;
- 13 mars 2019 : Fin de la consultation ;

Les modalités d'adoption des nouveaux statuts se feront selon le principe de la majorité qualifiée (1/2 des collectivités représentant 2/3 de la population ou inversement).

Entre mars et Avril 2019, il est envisagé :

- L'approbation des nouveaux statuts par Arrêté Préfectoral ;
- L'installation du nouveau conseil syndical ;
- L'adoption des nouvelles règles de fonctionnement du syndicat ;
- Le vote du BP 2019 et l'Installation du nouveau bureau

Le Président remercie chaleureusement les délégués qui ont contribué, durant plus de 13 ans, à la bonne tenue du SBV. Il remercie plus particulièrement les membres du bureau avec qui il a eu énormément de contact et avec qui il a eu plaisir de travailler, au cours des 3 dernières années.

Le Président souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19 Heures 35. Il propose de partager le verre de l'amitié.